Mission Locale
Agglomération Nazairienne
PAYS DE LA LOIRE

Projet Associatif

2024

SOMMAIRE

- Mot de la Présidente 02
- Pourquoi un projet de structure ? 03
- Histoire de la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne 06
- Une communauté au service de son territoire 08
- Les valeurs en Mission Locale 09
- Nos valeurs 10
- Retours d'enquête 11
- Stratégies, axes d'amélioration et de progrès 17

ANNEXES

- Qu'est ce qu'une mission de service public ? 25
- Histoire des Missions Locales 28
- Extrait cadre commun de référence 2018 UNML 31

Mot de la Présidente

Mme Béatrice PRIOU
Présidente

Membre du Service Public de l'Emploi, les Missions Locales sont dotées d'une compétence afin de favoriser l'accès à l'autonomie et à l'emploi durable des jeunes de 16 à 25 ans du territoire.

Depuis leur création, elles ont construit et capitalisé des compétences et des outils pour prendre en compte les spécificités du public cible et son évolution, tout en prenant en compte la diversification d'une offre de service et d'une méthode globale.

Au cours des années, les attentes des financeurs et des partenaires ont évolué. Dans le même temps, les générations jeunes se sont transformées.

Présidente de la mission locale depuis février 2022, j'ai souhaité la révision de notre projet associatif qui doit nous permettre d'écrire une nouvelle page, au travers d'un projet stratégique, décliné en plan d'actions.

Notre démarche doit permettre l'adaptation aux évolutions du public et des partenaires, tout en prenant en compte la mutation de l'environnement socio-économique.

Ce document de travail présente la démarche engagée, les valeurs qui guident notre projet mais aussi les axes stratégiques que nous comptons développer.

Pourquoi un projet associatif de structure?

La Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne a été constituée sous la forme d'une association, organisée par la volonté partagée de travailler ensemble, dans un but déterminé, pour la défense d'un intérêt commun. Elle est donc indissociable de l'idée de projet.

Les membres s'associent pour poursuivre des objectifs qu'ils partagent à partir de valeurs.

Sans un projet défini, le risque est d'être emmené et malmené par l'abondance d'événements et d'informations. Le projet est l'expression d'une volonté de maîtrise du futur, d'un cap a tenir. Il est aussi l'expression de ce qui relie entre eux des individus différents mais mobilisés : professionnels, administrateurs, jeunes et bénévoles.

Un Projet d'Association et Stratégique -PAS- est un document de référence construit de façon participative, entre administrateurs et professionnels. Il est également une dynamique, une façon de progresser ensemble, répondant à deux questions aussi ordinaires que jamais épuisées dans les réponses apportées :

- **"Comment mieux travailler, ici en Mission Locale, pour et avec les jeunes ?"**

- **"Comment mieux travailler ensemble ?"**

Notre “Projet Associatif et de Structure” est donc un cadre de référence évolutif, qui sera révisé par le Conseil d’Administration. La société, la jeunesse, les institutions évoluent et il serait irrationnel de croire que le projet décidé reste figé. Nous ne posons pas comme principe que nous rédigeons un document immuable.

Notre “Projet Associatif et de Structure” est aussi un outil de communication. Premier réseau d’accompagnement des jeunes en France, avec annuellement près d’1,2 million jeunes qui franchissent leurs portes, “les Missions Locales restent pour d’autres mal connues, confondues avec une sorte de Pôle Emploi ou de CCAS pour jeunes” - *Propos de Philippe Labbé*

La Mission Locale de l’Agglomération Nazairienne accompagne, quand à elle, environ 2000 jeunes par an et s’intègre dans le réseau national.
Pour autant, son statut d’association, qui plus est, locale, lui permet de définir des orientation spécifiques. Ces dernières sont adaptées à son territoire, aux jeunes qu’elle accompagne, aux entreprises et aux partenaires avec lesquels elle œuvre; mais aussi aux financeurs dont elle respecte les orientations, avec une équipe qui agit.

[*] Philippe Labbé, ethnologue et sociologue breton, spécialiste des missions locales et des politiques d’insertion des jeunes, décédé en 2020. Auteur de sept ouvrages, dont cinq consacrés à l’insertion des jeunes

Le PAS est une obligation lègale explicitement à la base du financement des Missions Locales :
"Le financement des Missions Locales s'inscrit dans le régime des subventions : il est accordé sur la base d'un projet associatif présenté par le Président de la Missions Locale"
(Circulaire DGEFP n° 2007-26 du 12 octobre 2007).
La circulaire complémentaire de juillet 2011 définit le projet.

Le référentiel de Labellisation de l'Union Nationale des Missions Locales (UNML) y fait également explicitement référence :
"La gouvernance définit les orientations prioritaires de l'action de la Mission Locale. Elles sont formalisées dans le Projet associatif ou projet d'administration, selon les statuts de la mission locale (Association ou GIP)"

Histoire de la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne

2 Aout 1983	Le secrétaire d'état, Jean Le Garrec, notifie l'agrément Mission Locale, sollicité par Joël Batteux, maire de St Nazaire. L'assemblée générale constitutive se réunit le 14 octobre 1983 sous la présidence de Claude Evin.
1986	Election de **M. Claude Evin** à la présidence de la Mission Locale.
1989	Election de **M. Gérard Mauduit** à la présidence, qui sera à l'initiative de la création d'une association régionale des Missions Locales des Pays de Loire et en sera le premier président.
1995	Suite à la loi dite "plan quinquennal pour l'emploi et la formation", la compétence "Accueil Accompagnement-Information-Orientation" est transféré de l'Etat aux Régions. Le conseil Régional intègre alors le conseil d'administration de la Mission Locale. Les recompositions territoriales, la création de syndicats intercommunaux, de districts puis de communautés de communes, entre cette période et 2004, conduisent à modifier les adhésions municipales pour arriver au territoire actuel. Le territoire défini en 2004 se stabilise et correspond à la configuration actuelle.
1996	Création d'un dispositif d'aide financière pour les jeunes, le **"Fonds d'Aide aux Jeunes**", il sera sous compétences départementale suite à la loi de décentralisation de 2004.
2001	**Mme Françoise Lestien** devient présidente. 3 ans plus tard, elle deviendra présidente de l'Association régionale et membre du Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales.
2008	La CARENE créée en 2000 décide, avec les communes de son territoire, de prendre la compétence insertion. La Mission Locale passe alors de compétence municipale à compétence intercommunale.
2009	Election de **M. Christophe Cotta** à la Présidence de la Mission Locale.
2009	Transfert de l'accompagnement des jeunes PLIE vers la Mission Locale. Lancement de la **co-traitance avec Pôle Emploi** dans le cadre du PPAE.
2010	A la demande de la CARENE, un Audit financier est lancé. Mise en place d'un règlement Intérieur et d'un CHSCT au sein de la Mission Locale.
2012	Etablissement d'un **Plan de progrès** de la Carène, pour la Mission Locale, permettant l'amélioration de ses performances techniques, économiques, environnementales, sociales. Lancement par le gouvernement des **"Emplois d'Avenir"**

2014	Election de Mme Gaëlle Bénizé à la présidence de la Mission Locale et renouvellement de 12 des 14 membres du Conseil d'Administration . Déménagement de la Mission Locale, au 215 boulevard Laennec, en proximité avec le CIO et Adelis Le PLIE. Loi du 05 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie social, réaffirme le rôle et la place des Missions Locales.
2015	Lancement au 1er septembre du dispositif **"Garantie Jeunes"** en remplacement de "CIVIS". Arrivée de **I-Milo**, remplaçant le logiciel professionnel Parcours 3. Apparition des quartiers **"QPV"**, quartiers prioritaires de la ville, qui sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales, dont l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.
2016	Lancement du dispositif "**Parrainage**" visant à faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes, rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle, quel que soit leur niveau de diplôme, en les faisant accompagner par des bénévoles, professionnels en activité ou retraités, qui partagent leur expérience et leurs réseaux. 2016 marque aussi les premiers échanges avec la Tunisie et l'arrivée des premiers financements privés (collecte taxe d'apprentissage).
2018	Organisation du 1er Forum Job d'Eté, lancement de la formation en interne au SST, ainsi qu'une réorganisation en interne avec la mise en place de Sharepoint.
2019	Election de **Mme Françoise Lestien** à la présidence de la Mission Locale. Création du Consortium "PIC Invisibles - Vecteur vers la Réussite" avec la Mission Locale du Sillon, GIRPEH Pays de la Loire et la Protection Judiciaire de la Jeunesse 44/85. Création en interne du Life&Go (plate-forme dématérialisée d'accès aux droits), de Shaker (application d'accès aux offres d'emploi par géolocalisation) et mise en place d'un Dressing Solidaire pour les jeunes.
2020	Le confinement a contraint la mise en place, rapide, du télétravail assurant ainsi la continuité de notre mission de service publique. Mise en place de l'Obligation de formation des mineurs.
2022	Au décès de M. Jean-Jacques Lumeau, élection de Mme Béatrice Priou à la présidence de la Mission Locale. Au 1er mars 2022, lancement du "Contrat d'engagement jeune" en remplacement de la Garantie Jeunes, proposant un accompagnement individuel et intensif profondément renouvelé, dans un cadre exigeant, avec un objectif d'entrée rapide et durable dans l'emploi. Le CEJ est mis en œuvre par France Travail et les Missions Locales.
2023	La Loi pour le Plein Emploi porte l'ambition d'un emploi pour tous à travers un accompagnement socio-professionnel renforcé auprès des personnes qui en ont le plus besoin, et d'une transformation du service public de l'emploi (France Travail, Missions Locales et Cap Emploi). Expérimentation sur notre territoire de l'accompagnement renforcé des allocataires du RSA.

Une communauté de professionnels organisée sur son territoire

Saint-Nazaire
Donges
La Chapelle des Marais
Montoir
Pornichet
Saint-André des Eaux
Saint-Joachim
Saint-Malo de Guersac
Trignac

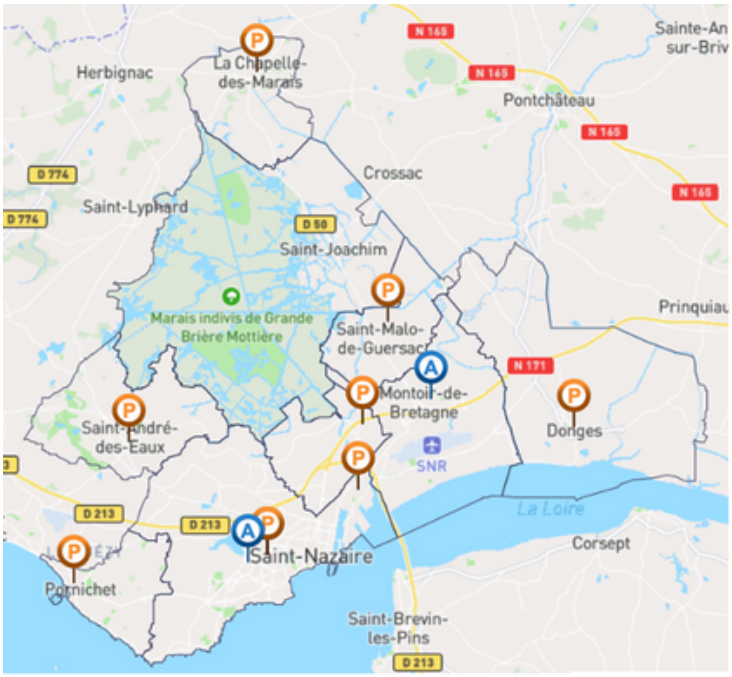

La Mission Locale est présente sur l'ensemble du territoire de la CARENE (hors Besné).
Pour cela, des permanences extérieures sont assurées :

Espace Civique - St Nazaire :
- Le Lundi de 13h30 à 17h
- Le mercredi de 9h à 12h
- 1 jeudi sur 2 de 13h30 à 17h

Maison de Quartier Méan Penhoët :
- Le mardi de 13h30 à 17h

Maison des jeunes à Montoir :
- Le lundi de 13h30 à 17h
- Le mardi de 9h à 12h
- Le jeudi de 14h à 17h
- Le vendredi de 9h à 12h

CCAS de Pornichet :
- Le jeudi de 13h30 à 17h

CMS de St Malo de Guersac :
- Le mercredi de 9h à 12H

Mairie de St Joachim :
- Le vendredi de 14h à 16h30

Mairie de la Chapelle des Marais :
- Le vendredi de 9h à 12h

Mairie de Donges :
- Le lundi de 9h à 12h
- Le mercredi de 14h à 17h

CCAS de Trignac :
- Le lundi de 9h à 12h
- Le mercredi de 13h30 à 17h

Mairie de Saint André des Eaux :
- Le vendredi de 9h à 12h

Philosophie et culture du réseau national des Missions Locales

Valeurs Réseau : Labellisation

Proximité
Professionnalisme
Engagement
Adaptabilité
Une mission de service public*

Mission de Service Public :

Egalité d'accès
Egalité de traitement
Equité
Continuité
Transparence
Mutabilité
Laïcité
Neutralité
Efficacité

Nos valeurs, ici, à la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne

Aux 9 valeurs attachées à notre mission de service public, la Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne souhaite en porter **6 supplémentaires** qui s'incarneront dans les manières de faire, les relations, la mise en œuvre des objectifs stratégiques et opérationnels.

Fruit d'une démarche collective engageant, élus et salariés, il ressort de ce travail
6 valeurs qui seront prises en compte dans nos plans d'action, spécifiquement et/ou transversalement

Nos 6 valeurs propres

- Favoriser le collectif et l'innovation
- Maintenir une approche Globale
- Inclusivité
- Responsabilité
- Respect des personnes
- Bienveillance

Valeur retenue	Sa définition large	Le sens que nous retenons
Favoriser le Collectif et l'Innovation	Agir en faveur du collectif pour innover.	La Mission Locale prévoie de travailler davantage de manière collective, tant en interne qu'avec les partenaires, afin de favoriser l'innovation, les échanges de pratiques pour s'interroger, et garantir le sens du travail auprès des jeunes.
Maintenir une approche globale	Les missions locales ont développé un mode d'intervention global au service des jeunes. Ce qui consiste à traiter l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.	La Mission Locale, unique structure d'insertion au champ d'action aussi large, maintient cette approche globale, à partir des besoins du jeune « au centre », moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie active. Les diverses évaluations du réseau des Missions Locales confortent ce point de vue.
Inclusivité	Le caractère inclusif, est le fait d'accepter, de favoriser et de défendre les personnes qui ne rentrent pas dans les cases.	La Mission Locale, dans une logique militante et citoyenne, portée par les élus du Conseil d'Administration, développe un travail auprès des entreprises portant sur une meilleure acceptation des jeunes. L'adaptation peut être dans les deux sens notamment en travaillant sur l'offre d'emploi et ses attendus.
Responsabilité	Obligation pour une personne (ou pour un groupe) de répondre de ses actes, d'en reconnaître être l'auteur et donc de les assumer.	La Mission Locale prend la posture de responsabiliser les jeunes dans leur parcours, mais aussi les salariés de la Mission Locale vis-à-vis des jeunes, des partenaires, des financeurs.
Respect des personnes	Sentiment qui incite à traiter quelqu'un avec égards, considération, avec le souci de ne pas lui porter atteinte. Fait de prendre en considération la dignité de la personne humaine.	La Mission Locale se fixe comme ligne le bien être de chacun dans le respect des choix, les plus éclairés possibles, de chaque individu accompagné. Cette notion impacte aussi fortement les relations entre salariés, le respect concerne tant le public que les salariés entre eux.
Bienveillance	Capacité à se montrer indulgent, gentil et attentionné envers autrui d'une manière désintéressée et compréhensive. Disposition généreuse à l'égard de l'humanité. Qualité d'une volonté qui vise le bien et le bonheur d'autrui.	La Mission Locale entretient et développe la bienveillance auprès du public, « accueillir et accompagner avec bienveillance » mais également entre salariés, avec, en corollaire, la volonté nécessaire de s'aider mutuellement dans les actes quotidiens de travail.

Retours d'enquête : Les Jeunes

L'Union Nationale des Missions Locales a lancé une enquête nationale de satisfaction fin 2023 auprès de l'ensemble des jeunes accompagnés. Le retour de l'enquête spécifique à notre territoire nous précise les éléments suivants :

Globalement, concernant la Mission Locale vous êtes:

60% Satisfait - 23% Très satisfait

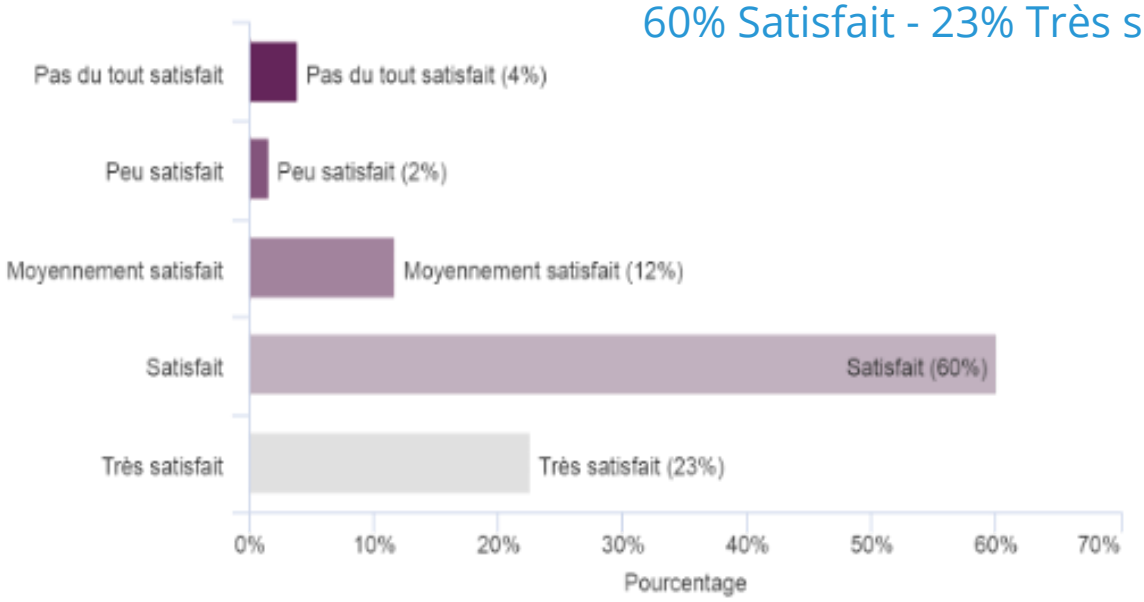

La relation avec votre conseiller Mission Locale est :

46% Satisfait - 43% Très satisfait

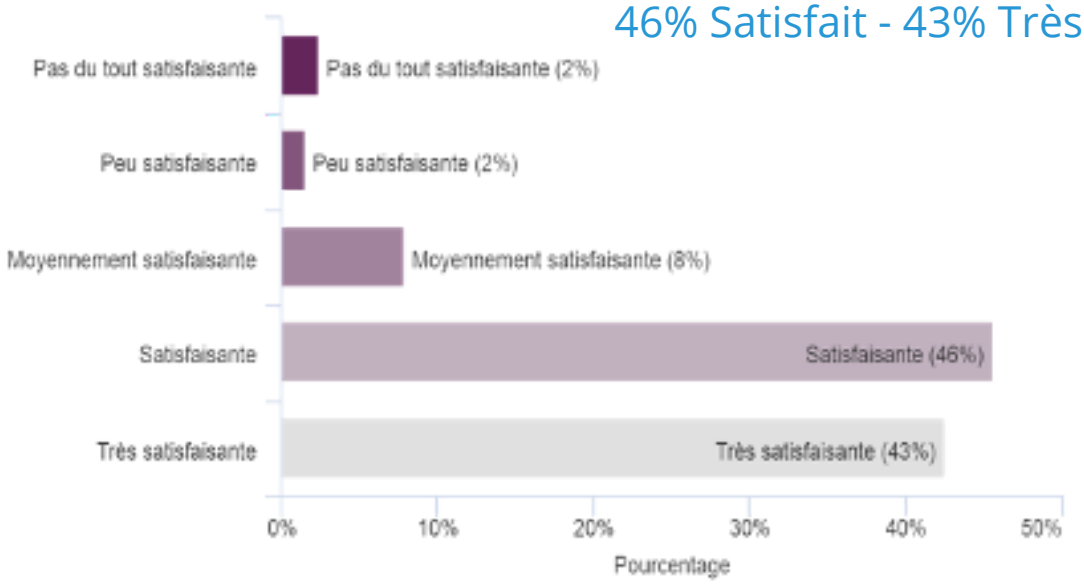

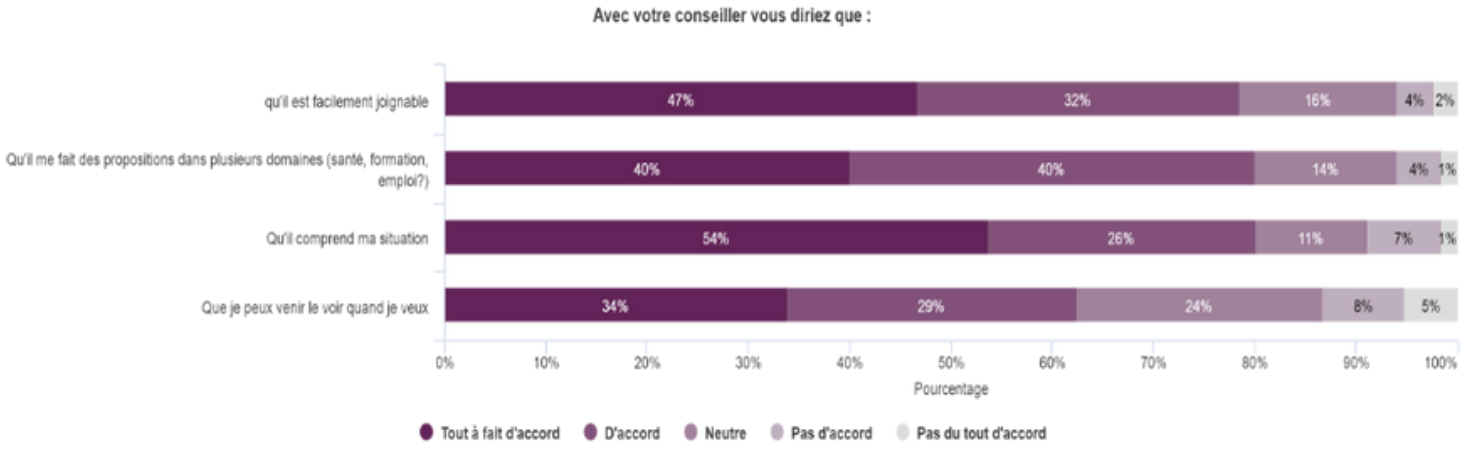

79% facilement joignable - 80% qu'il fait des propositions - 80% qu'il comprend ma situation - 63% je peux venir le voir quand je veux

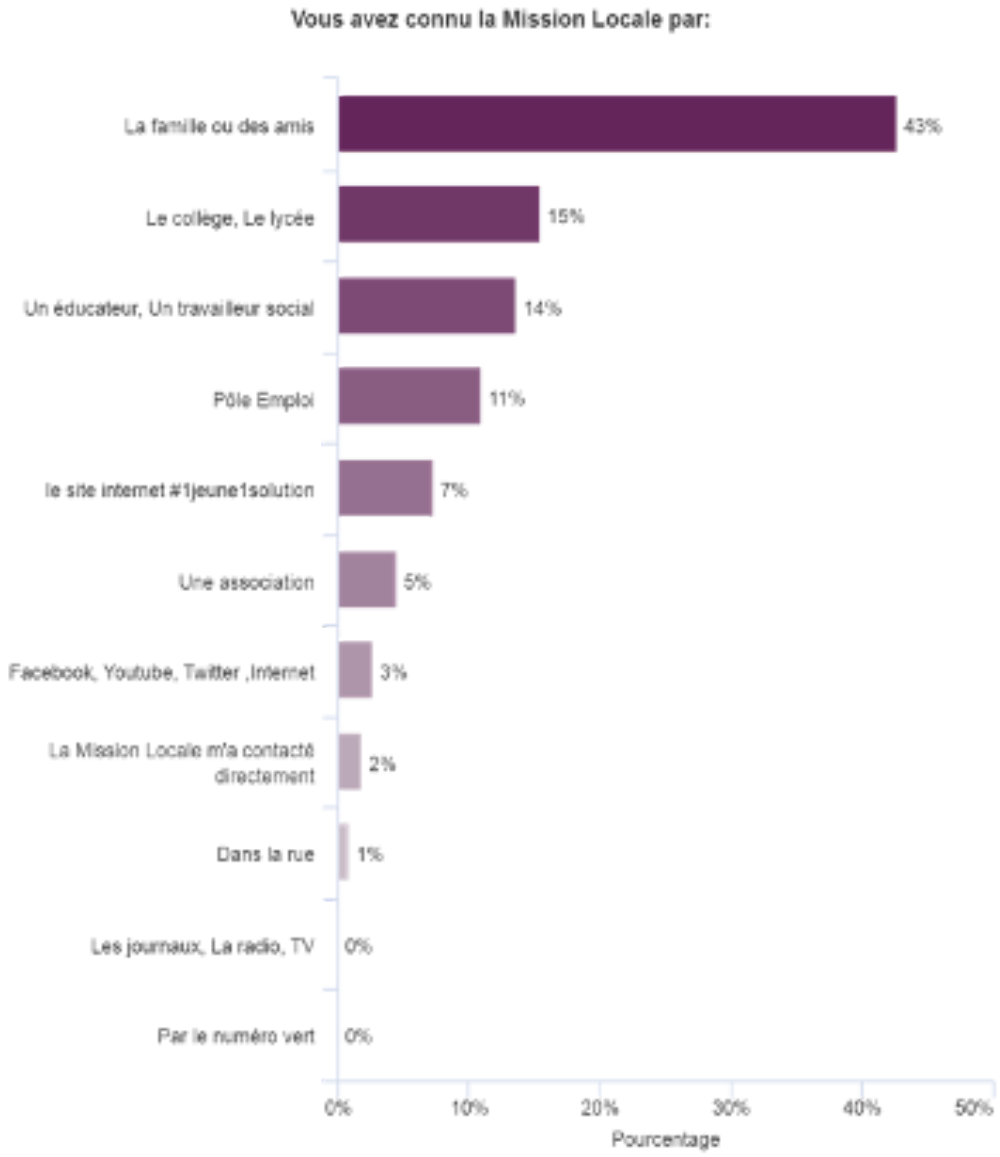

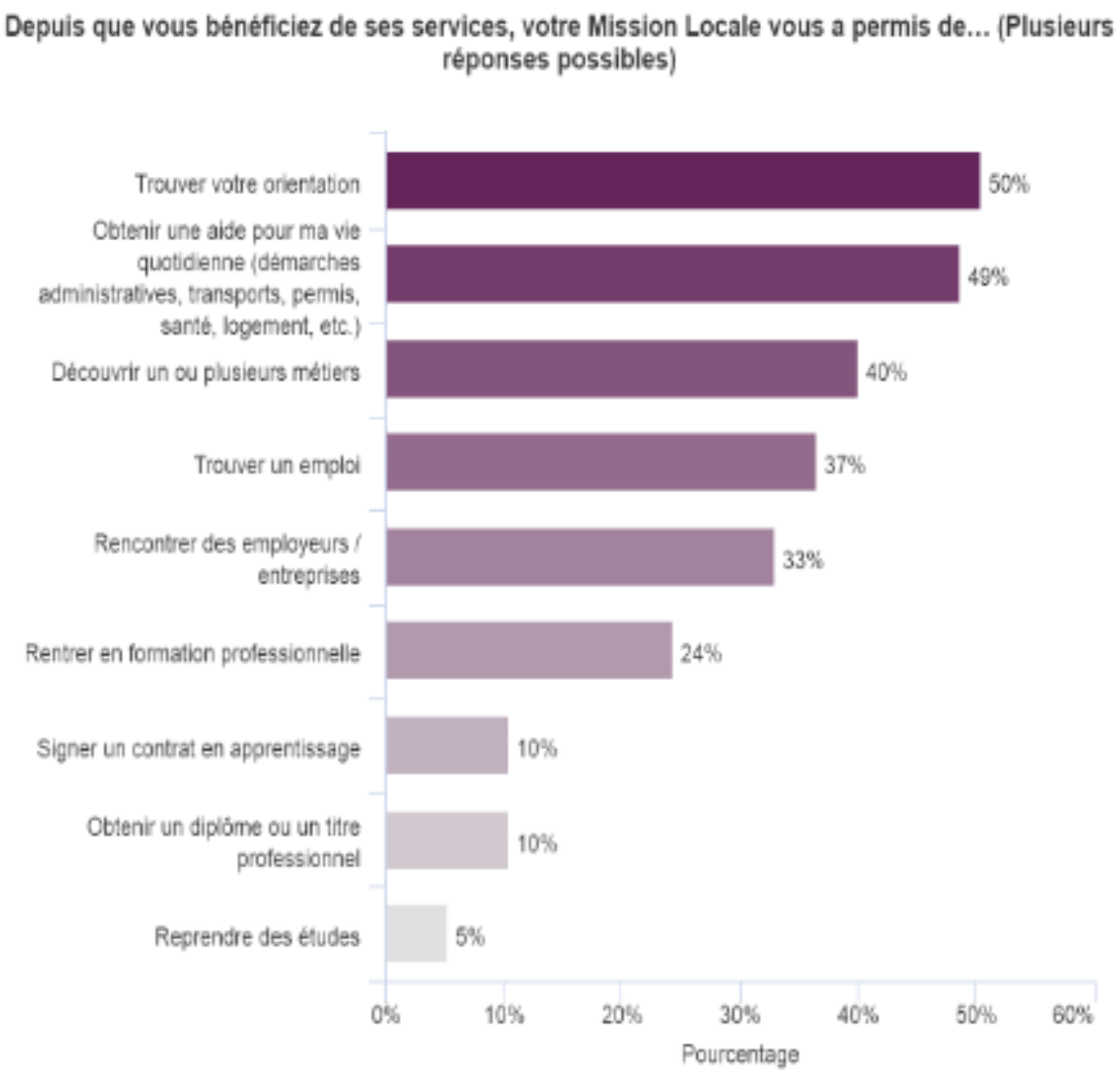

Le niveau de satisfaction global est important. La connaissance de la Mission Locale semble se faire d'abord sur la base du « bouche à oreilles ».
L'approche globale, au-delà des notions d'orientation-formation-emploi revêt une importance dans les services que nous offrons aux jeunes.

Retours d'enquête : Partenaires et Entreprises

Dans le cadre de sa réflexion stratégique, la Mission Locale a interrogé ses partenaires et des entreprises. Les résultats* nourrissent ainsi les axes stratégiques, nous présentons ci-dessous les principaux résultats.

** 45 réponses, sur le questionnaire en ligne*

Si vous l'utilisez, comment jugez vous le travail de la Mission Locale sur :
Notation : De 1 très négatif vers 10 très positif

Un premier constat est la satisfaction globale quant au travail effectué par la Mission Locale. Par ailleurs, une question portait sur les pistes d'améliorations éventuelles pour la structure, les réponses montrent une demande de lien plus fort pour faciliter l'interconnaissance. Ce point est bel et bien pris en compte dans les axes stratégiques.

Stratégies, axes d'amélioration et de progrès

Les réflexions collectives conduites par le Conseil d'administration et le travail conduit en interne par les cadres aboutissent à 7 axes stratégiques qui déclinent un mot d'ordre central :

ALLER VERS

ALLER VERS LES JEUNES :

La Mission Locale s'engage à améliorer sa **présence sur les territoires** en développant des modalités d'accueil (permanences, itinérances...) et d'accompagnement adaptées au public et au territoire.

Cette volonté se coconstruira avec les élus notamment pour les possibilités de permanences.
Le travail de **recueil des besoins des jeunes** et d'**observation du territoire** permettra d'ajuster au mieux l'offre de service de la structure.

Deux points seront développés : **L'Accueil et l'Accompagnement**

La Mission Locale adaptera ses modalités d'accueil tant sur l'**aménagement de ses locaux que sur ses process**.

Le travail sur l'accompagnement visera à **renforcer la collaboration des personnels** et le partage des préconisations individuelles afin de fluidifier la mise en œuvre des solutions.

Nous **développerons la transversalité de nos compétences** afin d'**améliorer notre réactivité** dans la mise en œuvre des parcours des jeunes sur la base des diagnostics établis par les conseillers référents

ALLER VERS LES PARTENAIRES :

Les résultats de l'enquête par questionnaire montrent **une attente de liens plus forts avec la Mission Locale.**

Pour cela, la Mission Locale s'engage à **développer des temps d'échanges et d'interconnaissance avec ses partenaires**. Cela se concrétisera par des rencontres entre directions des Missions Locales et des partenaires mais également à un niveau opérationnel porté par les professionnels de la Mission Locale. Il s'agira également de **coconstruire**, d'**initier de nouveaux projets**.

Toutefois, la Mission Locale ne peut pas se contenter d'initier et animer des projets. Elle se positionnera donc pour **participer aux initiatives de nos partenaires**, que ce soit pour de la réalisation d'actions ou la mise en place de projets à leur initiative.

ALLER VERS LES ENTREPRISES :

La Mission Locale va poursuivre ses efforts des dernières années de **développement des contacts avec les entreprises** et de mise en œuvre d'une **offre de service adaptée** aux besoins des employeurs (recrutement, accompagnement dans l'emploi).

La Mission Locale ambitionne d'**intensifier ses liens avec les entreprises,** à la fois dans une logique d'appui aux employeurs, mais également pour faciliter l'accès à l'emploi de son public, ceci en favorisant les interconnexions entre jeunes et employeurs.

La Mission Locale souhaite reconduire son partenariat au profit d'organisation :

- d'**évènementiels** tels que le Forum Jobs d'Eté, le Printemps de l'Intérim, Cité Swag ...,
- de **projets** avec les Rallyes de l'Emploi, l'Afterwork, le Parrainage...,
- **d'actions de recrutement innovantes**
- **d'être un appui aux entreprises** ou aux groupements souhaitant organiser ce type d'évènement.

ALLER VERS LES ELUS

La Mission Locale s'engage à **développer son observation du territoire** pour améliorer son offre de service pour le territoire.

Il s'agira de pouvoir **présenter les analyses territoriales** de l'action et du public de la Mission Locale aux élus mais également d'**enclencher des réflexions** sur les possibilités d'accroître sa présence via des permanences ou des actions ponctuelles à l'échelle du territoire.

Par exemple : discuter de la situation et des besoins des jeunes du territoire (quartier, commune, ST Nazaire Agglomération) et partager des éléments de diagnostic voire élaborer des plans d'action spécifiques de chaque commune.

ALLER VERS LES FINANCEURS

Au-delà de la mise en œuvre des politiques publiques et du respect des attentes des financeurs, il s'agit pour la Mission Locale d'être en capacité, à partir de ses observations des besoins des jeunes et du territoire de **proposer de nouvelles actions ou d'adaptation des mesures déjà existantes**. Ces réflexions devront s'appuyer sur **un diagnostic fondé sur des données quantitatives** mais également sur des démarches plus **qualitatives** (enquêtes).

ALLER VERS LES EQUIPES

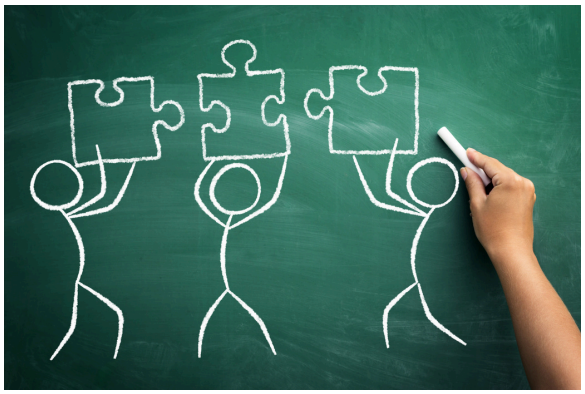

La Mission Locale ne peut développer son offre de service qu'au travers du travail de ses salariés.

Conscient de la richesse de cette ressource humaine, le Conseil d'Administration souhaite **développer des formes plus collaboratives** (groupes de travail, participation active) de réflexion et de travail en interne de la structure.

Cette volonté de travailler plus collectivement passera également par un accès à des **formations adaptées,** mais aussi par des **temps collectifs d'apport de connaissances**, de séminaires, de cohésion d'équipe et surtout de travail pour adapter les pratiques de chacun, **individuellement, collectivement et transversalement.**

ALLER VERS LA LABELLISATION

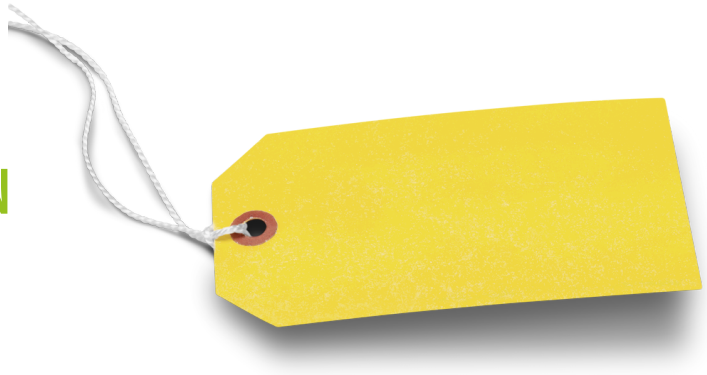

Depuis 2024 l'Union Nationale des Missions Locales, tête de réseau nationale engage l'**ensemble des Missions Locales de France dans une démarche de Labellisation**.

Pilotée par sa direction et s'appuyant sur les salariés, la Mission Locale s'investit pleinement dans cette démarche ; s'assurant ainsi le respect du référentiel proposé, tout en veillant à mettre en place des actions correctives le cas échéant.

Notre **objectif est l'acquisition du Label pour 2025.**

ANNEXES

Qu'est ce qu'une mission de Services Publics ?

Une mission de service public se décline en neuf critères :

1 - L'égalité d'accès

vise à garantir des conditions comparables d'accès à l'offre de service, que l'on soit proche ou éloigné d'elle. Ainsi, à l'échelle nationale, on recense 440 Missions Locales, sur prêt de 7 000 sites. La Mission Locale de l'Agglomération Nazairienne, dessert 9 communes et 3 Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville.

2 - L'égalité de traitement

garantissant à chaque bénéficière des conditions comparables de prise en compte et de traitement de ses besoins.

Comment faire en sorte que, quel que soit le professionnel, les jeunes soient bien accueillis et bien accompagnés ? La solution réside dans le partage, l'harmonisation des pratiques, la définition et la communication de procédures claires ; mais aussi pour la formation et la professionnalisation des conseils et, bien entendu, par le travail en équipe, des « échanges de pratiques » … toutes choses auxquelles nous sommes attentifs.

3 - L'équité de traitement

consiste à faire d'avantage pour celles et ceux qui rencontrent le plus de difficultés. Ne respecter que l'égalité de traitement aboutirait à une sorte d'égalitarisme ne tenant pas compte de la singularité de chacune et chacun. De ce fait, chaque parcours de jeune est individualisé, adapté aux besoins toujours spécifiques : un jeune peut aussi bien s'adresser à la Mission Locale pour simplement trouver un emploi, voire un job, ou alors pour résoudre de nombreux problèmes imbriqués. Dans tous les cas, il est accueilli, écouté et une réponse est coconstruite avec lui. Celle-ci peut-être un placement à l'emploi ou un accompagnement dans la durée.

4 - La continuité

est un des grands principes de la mission de service public, car contrairement au secteur marchand qui peut interrompre son offre, la mission de service public doit garantir à chaque usager, en tout temps et en tout lieu le bénéfice de l'offre. La Mission Locale, étant garante de cette continuité auprès des jeunes, porte son attention sur la traçabilité des actions et le reporting d'informations sur le logiciel professionnel i-milo. Ainsi en cas d'absence ou de départ de son conseiller référent, le jeune peut être assuré d'une continuité de service sans avoir à recommencer l'explicitation de ses besoins et de son projet.

5 - La laïcité

Principe d'organisation de la République et de la démocratie française ; "Caractère de ce qui est laïc, indépendant des conceptions religieuses ou partisanes" (Larousse). La laïcité implique la neutralité de l'État et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction.

Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses. La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Les salariés de Missions Locales -par la délégation de service public- sont soumis aux mêmes règles que les fonctionnaires en ce qui concerne la Laïcité.

6 - La neutralité

renvoie à la notion de loyauté, interdisant le filtre ou le parasitage des opinions personnelles dans la mise en œuvre de la politique publique. Elle rappelle, en situation professionnelle, le devoir de témoigner face aux usagers d'une neutralité vis-à-vis des pouvoirs politiques. Cette valeur conduit à s'interroger sur nos pratiques et à rester vigilants sur ce que l'on peut induire et le droit que l'on s'octroie.

7 - La transparence

s'entend selon deux prismes : celui des financeurs ou il s'agira de clarté quant à la bonne et rigoureuse utilisation des fonds publics ; et celui des usagers vis à vis desquels l'organisation doit être compréhensible de tous… condition première de l'accessibilité. On peut ajouter à ces déclinaisons la transparence de l'information sur l'offre de service, non seulement aux jeunes ayant franchi le seuil de notre structure mais également à celles et ceux susceptibles d'en bénéficier. Le travail de repérage de "l'aller-vers" peut être un bon exemple en ce qui concerne le droit à l'accompagnement, sachant qu'il est de la responsabilité de la Mission Locale d'en garantir la connaissance… ensuite libre au jeune d'en bénéficier ou pas.

8 - La mutabilité

Également appelée "adaptabilité"

Les Missions Locales se transforment en fonction de l'évolution de ses usagers et de la politique publique, astreignant donc une veille mais aussi une connaissance et une objectivation approfondie des besoins de ces deux protagonistes. Cette fonction d'observation, faisant partie de l'ingénierie sociale, permet ainsi, la conduite d'ajustements au sein de notre structure, nécessitant une formation permanente et volontariste.

9 - L'efficacité

ne devant être confondue avec la performance.

Pour la première, le fonctionnement dit collaboratif, ou en réseau/en partenariat s'avère le plus adapté aux Missions Locales puisque l'on est plus efficace à plusieurs que seul dans l'accompagnement des publics.

Alors que, pour la seconde, l'objectif n'est pas d'être "meilleur" mais d'être "le meilleur"… renvoyant à des logiques de concurrence en totale contradiction avec l'ADN des Missions Locales.

Un peu d'histoires des Missions Locales

LA CRÉATION

1981 : « CHANGER LA VIE »

Pierre MAUROY

3 préoccupations, 3 experts, 3 rapports…
3 « politiques publiques transversales » :

La délinquance : Gilbert BONNEMAISON, *Face à la délinquance*, 1982

Les banlieues : Hubert DUBEDOUT, *Ensemble, rénover la ville*, 1983

L'insertion des jeunes : Bertrand SCHWARTZ, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, 1981

Bertrand SCHWARTZ, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, 1981

CNR

ÉDUCATION POPULAIRE

LE PERSONNALISME

Les 3 objectifs du rapport :
➔ L'insertion *professionnelle* des jeunes : que faire?
➔ Que les jeunes puissent « *s'adapter aux changements à venir* »,
➔ « *L'articulation de l'école, de la formation et de l'emploi, ainsi que du service national…* »

400 lettres, 4 000 pages

Le « Rapport Schwartz » est remis en septembre 1981

Ordonnance du 26 mars 1982 :

Création des Missions locales… et des PAIO

« *Je compte et j'espère arrêter le chômage en deux ans* » Pierre Mauroy, 1981 (s'adressant à B. Schwartz)

1983, Création de la DIU : B. Schwartz (délégué)

PAIO

- 16-18 ans
- Accueil, orientation vers la formation
- Programme d'État piloté par les Préfets
- Maillage national
- Structures d'accueil : ALE, mairies, Greta, CIO…

RURAL

Missions locales

- 16 ans et plus
- Approche globale
- Implication des collectivités : financement, élu président
- Sites urbains « Dubedout »
- Adhésion au projet politique
- Statut associatif

URBAIN

Des mises à disposition : volontariat, engagement.
Une organisation non-hiérarchisée : des « coordonnateurs »…
La pluridisciplinarité.

ML connotées à gauche (PS, CFDT) au démarrage …puis à partir de juillet 87 (M. Chirac à Troyes) dépossement des clivages.

Réseau et représentants

1989. Création du CNML, mise en place du « CFI » (crédit formation individualisé).

Association Nationale des Directeurs de Missions Locales (Directions, technique)

1990. Création de l'ANDML. Adoption de la *Charte des missions locales, Construire ensemble une place pour les jeunes.*

1991 : 200 missions locales.

1992 : programme PAQUE ; création du FAJ (État & Conseils Généraux).

1993: Expérimentation dans 5 régions des réseaux de **parrainage.**

Union Nationale des Missions Locales (présidents, politique et syndicat employeurs)

1997 : 300 missions locales.

1998 : programme TRACE (AUBRY, loi de lutte contre l'exclusion) ; création de **l'Association nationale des missions locales employeurs de salariés** (future **UNML**).

Les **associations régionales** sont systématisées (**APAR**).

Réseau et représentants

2000 :
Protocole 2000
(M. AUBRY, gouvernement JOSPIN)
Recentrage public mis en grande difficulté, quartiers politique de la ville…
La prise en compte des Régions (1993)
Mission de service public.

2001 : signature de la **Convention Collective Nationale** ; création de la BAE.

2005 : Loi de cohésion sociale. **Les missions locales sont inscrites dans le Code du travail et le SPE.**
Un droit à l'accompagnement (article L.322-4-17-1) est *« ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus, en difficulté pour trouver un emploi et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle, de quelque nature qu'il soit. »* (article L.322-4-17-2)
« L'accompagnement destiné aux bénéficiaires du droit mentionné à l'article L. 322-4-17-1 est mis en œuvre, avec l'ensemble des organismes susceptibles d'y contribuer, par les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. »

Programme CIVIS.

2006 : accord cadre de partenariat ministère de l'Emploi, ANPE, CNML (PPAE)

2008 : Convention pluriannuelle d'objectifs.
5 *« offres de service »*:
1: repérage, accueil, information, orientation;
2: accompagnement des parcours d'insertion;
3: développement d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi;
4: expertise et observation active du territoire
5: ingénierie de projet et animation locale au service de l'IPS des jeunes.

Protocole 2005 : Intégration dans le code du travail.
Droit à l'accompagnement, LCD, pol ville

Réseau, représentants, dispositifs

Interministériel

2010 :
« Le Protocole 2010 des missions locales constitue, avec la charte de 1990, la référence commune et explicite des statuts de chacune des missions locales… »
Décrochage scolaire, CPO, repérage

Le **Conseil National des Missions Locales**, créé en 1989, a été supprimé par décret le 12 octobre **2016.**
Il a été remplacé par le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse

Sa cible : les jeunes de 16 à 30 ans.

2015 Loi Notre

2013
Emplois d'avenir
Garantie Jeunes

2016 /2018
Nomination d'un **délégué ministériel aux Missions locales,**

Travail/ DGEFP

Le Réseau des Missions Locales

2017
Généralisation Garantie Jeunes, PACÉA

2018 : nouveau cadre commun de référence

Accord cadre Unml / DGEFP
Sept. 2019.

Stéphane Valli, nouveau Président UNML

Nouvelle CCN
avenant 65 =>
application 2021

2020/21
Doublement GJ, + 80 000 PACÉA

KSF 2010

Enfin un logo !

IBAS 2016
440 ML

EVALUATION GJ 2018

2023 : CEI

FRANCE TRAVAIL
LABELLISATION

Extrait du cadre commun de référence des Missions locales - UNML 2018

Le cadre de référence des Missions Locales

Présentes sur l'ensemble du territoire national avec près de 7 000 sites, les 440 missions locales exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

1,1 million de jeunes sont accompagnés, chaque année, par les missions locales.

Près de 14 000 professionnels les accompagnent dans leur recherche d'emploi.

Les missions locales font partie du service public de l'emploi et entretiennent des relations privilégiées avec Pôle Emploi / France Travail dans le cadre d'un partenariat renforcé. Elles s'appuient sur des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales.

Depuis plus de trente ans, les missions locales ont développé un accompagnement global en direction des jeunes.

Elles traitent l'ensemble des difficultés d'insertion : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Cette approche globale est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'insertion dans l'emploi et dans la vie.